

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-10

OBJET :
Subventions aux
associations – Année 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

Tous les présidents et membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à leur association.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2016 intervenu ce jour,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901",

Après étude des différentes demandes par la commission finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Pierre RODAMEL, conseiller délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2017 les subventions telles que figurant ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ADPC – PROTECTION CIVILE	800.00 €
AIMER LA VIE	200,00 €
ALEGRIA DO IMIGRANTE	1 000,00 €
AMICALE GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE	360,00 €
AMIS DU VIEUX SAINT-GALMIER	1 500,00 €
AMITIE FRANCO PORTUGAISE	500,00 €
APA BALDO (Association de Protection Animale)	900,00 €
ASS. CULTURELLE DES MONTS DU MATIN	2 000,00 €
ASS. BALDO COISE	500,00 €
ASS.ECOLE LE PETIT PRINCE	6 500,00 €
ASS.ST TIMOTHEE EN ROUMANIE	500,00 €
ASS. DES CHEVAUX DE TRAIT	300,00 € Except.
AUTO RETRO SPORTIVES D'HIER ET AUJOURD'HUI	1 000,00 €
BIBLIOTHEQUE AU JARDIN DES LIVRES	34 000,00 €
CENTRE DE LOISIRS-ASS.DES FAMILLES	26 500,00 €
CHORALE MELODIE DES SOURCES	3 000,00 €
CINEMA	15 000,00 € + 1 050,00 € Except.
COLLEGE JULES ROMAINS	500.00 € Except.
COMITE JUMELAGE	1 000,00 €

COMITE DES FETES	12 500,00 €
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL COMMUNAL	12 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE-ECOLE LA COLOMBE	6 100,00 €
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	106 000,00 €
GENERATION PART-AGES - ANIMATION HOPITAL LOCAL	3 900,00 €
F.N.A.C.A	500,00 €
FNATH	500,00 €
FOYER COLLEGE JULES ROMAINS	160,00 €
GROUPEMENT DES QUATRE CANTONS – SAINT GALMIER	800,00 €
JEUNESSE EN PLEIN AIR	150,00 €
LE PAVILLON DES CREATEURS	150,00 €
LES AMIS DE LA ROSERAIE	400,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	150,00 €
MUSIC LOISIRS	800,00 €
NOT EN BULLES	9 700,00 €
OGEC SAINTE STEPHANIE	7 600,00 €
ORGANISATION TELETHON – FORCE T	850,00 €
OKAKENE	400,00 € 200,00 € Except.
PEP 42	50,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	150,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS	9 640,00 €
SOCIETE HIPPIQUE – Travaux piste	19 700,00 €
SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE ST GALMIER	800,00 €
THEATRE LA SARBACANE	5 000,00 €
UNION DES COMMERCANTS DE ST-GALMIER	1 200,00 €
VIELLES SOUPAPES BALDOMERIENNES	1 000,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
973 SECTION ST ETIENNE/PELUSSIN DE LA SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	100,00 €
A.B.S.	321,00 €
AIKIDO-HIFUMI	361,00 €
ASOS	877,00 €
U.S.G.C.	4 389,00 € + 3 000,00 € Dotation Sport

LES AILES FOREZIENNES	601,00 €
AERO-MODELISME	321,00 €
ASS. DES MALHAS	321,00 €
BILLARD CLUB	400,00 €
BOULE DU BORD DE COISE	660,00 €
BOXE THAI BALDOMERIENNE	1 672,00 €
CAVALIERS BALDOMERIENS	2 000,00 €
CFDPSG – Défense Personnelle	441,00 €
CYCLOS RANDONNEURS	817,00 €
ETOILE SPORTIVE BASKET CLUB	3 779,00 € + 3 300,00 € Dotation Sport
FC BALDO	1 009,00 €
FURIOUS CARPE 42	321,00 €
GAULE BALDOMERIENNE	321,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	521,00 €
JUDO CLUB	1 694,00 € € + 1 100,00 € Dotation sport
KARATE CLUB - CAMSG	1 561,00 €
LES PAS PETILLANTS	321,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION BADMINTON	1 358,00 € + 1 100,00 € Dotation Sport
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION TAI CHI CHUAN	401,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION YOGA	361,00 €
MARCHE ET NATURE	321,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	63 000,00 €
PARACHUTISTES DE ST-GALMIER	801,00 €
PETANQUE DU PARC	1 072,00 €
SOCIETE GYMNIQUE BALDOMERIENNE	1 272,00 €
TENNIS CLUB	3 588,00 € + 7 000,00 € Dotation Sport
TENNIS DE TABLE LA PETITE BALLE	982,00 €
TIR AU VOL	321,00 €
U.N.S.S. COLLEGE JULES ROMAINS	321,00 €
U.N.S.S. ASSO. SPORTIVE SCOLAIRE STE STEPHANIE	321,00 €
U.S.E.P. ECOLE LA COLOMBE	321,00 €

VOLLEY BALL	1 571,00 € + 1 500,00 € Dotation Sport
WOODSPOT	321,00 €
TOTAL	414 350,00 €

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2017,
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association,
- **INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 avril 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017
Publication : 14/04/2017